

SOCIETE D'APPLICATIONS TECHNOLOGIQUES DE L'IMAGERIE MICRO-ONDE

SATIMO

Société Anonyme au capital de 691 041 Euros

17, avenue de Norvège
91140 – VILLEBON SUR YVETTE

RCS EVRY 340 342 153

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008



**COMPAGNIE EUROPÉENNE DE RÉVISION ET D'AUDIT
C.E.R.A.**

120, rue de Javel
75015 – PARIS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

SOCIETE D'APPLICATIONS TECHNOLOGIQUES DE L'IMAGERIE MICRO-ONDE

SATIMO

Société Anonyme au capital de 691 041 Euros

17, avenue de Norvège
91140 – VILLEBON SUR YVETTE

RCS EVRY 340 342 153

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008



COMPAGNIE EUROPÉENNE DE RÉVISION ET D'AUDIT

C.E.R.A.

120, rue de Javel

75015 – PARIS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



COMPAGNIE EUROPÉENNE DE RÉVISION ET D'AUDIT
C.E.R.A.
120, rue de Javel
75015 - PARIS

SATIMO S.A.

Siège social : 17, avenue de Norvège – 91140 VILLEBON SUR YVETTE
Capital Social : 691 041 €

Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société d'Applications Technologiques de l'Imagerie Micro-Onde « SATIMO » S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables :

La note 2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'immobilisation et à l'amortissement des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus ainsi que les informations fournies dans les notes de l'annexe et nous sommes assurés de sa correcte application.

Estimation comptables significatives :

- Votre société comptabilise les résultats sur les contrats de longue durée selon les principes et modalités décrits dans la note 2.7 de l'annexe. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses établies par la direction sur lesquelles se fondent les estimations des résultats de ces contrats et leur évolution.
- Les notes 2.3 et 3.1 de l'annexe exposent la méthode de détermination et de comptabilisation du mali technique issu de la fusion de la Société ANTENNESSA. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du caractère approprié de ces informations ainsi que de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

Paris, le 25 août 2008

Le Commissaire aux Comptes



**C.E.R.A.
Daniel BUCHOUX**

②

BILAN — PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051 2008

EBP Informatique 2008

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		GROUPE SATIMO		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 540 376)	DA	540 376	535 466	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .	DB	10 341 502	10 531 391	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	217 969	217 969	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	191 510	191 510	
	Report à nouveau	DH	3 846 861	2 001 061	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 660 037	2 847 492	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	17 798 254	16 324 888	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	235 402	188 316	
	Provisions pour charges	DQ		89 000	
	TOTAL (III)	DR	235 402	277 316	
DETTES (+)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 555 078		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	355 859	53 951	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	891 238	406 134	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 639 022	3 503 158	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 473 475	1 155 388	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	31 804		
Compte régular	EB	365 836	368 743		
TOTAL (IV)	EC	12 312 311	5 487 374		
Ecarts de conversion passif *	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	30 345 967	22 089 578		
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	11 074 274	4 915 476		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 955 465			

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I. N° 2052 2008

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EBP Informatique 2008

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		GROUPE SATIMO				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *	FD	18 209 504	FE		FF	18 209 504
		services *	FG	2 286 415	FH		FI	3 072 789
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	20 495 920	FK		FL	17 021 916	
	Production stockée *					FM	533 896	
	Production immobilisée *					FN	2 442 300	
	Subventions d'exploitation					FO	322 176	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	218 697	
	Autres produits (1) (11)					FQ	107	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	24 013 095
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	10 782	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	8 297 906	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	180 849	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 408 473	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	167 764	
	Salaires et traitements *					FY	4 440 233	
	Charges sociales (10)					FZ	1 687 672	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	1 479 155
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant	dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges	dotations aux provisions				GD	81 417	
	Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (report en AZ)			AZ		GE	76 420	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	21 830 671	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 182 425	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	396	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	35 090	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	47 107	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	82 593	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	361 967	
	Différences négatives de change					GS	109 398	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	471 365	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(388 772)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 793 653	
							3 594 251	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

D.G.I. N° 2053 2008

EBP Informatique 2008

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		GROUPE SATIMO		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	928	(110)	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	928	(110)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	15 398	2 871	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		85 598	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	15 398	88 469	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(14 470)	(88 579)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(880 854)	658 180	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	24 096 616	19 594 644	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	21 436 580	16 747 152	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 660 037	2 847 492	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	(10 677)	(6 146)	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Note préalable

1. Faits marquants de l'exercice

2. Principes, règles et méthodes comptables

- 2.1. Conversion des établissements autonomes
- 2.2. Immobilisations corporelles
- 2.3. Immobilisations incorporelles
- 2.4. Stocks
- 2.5. Créances
- 2.6. Valeurs mobilières de placement
- 2.7. Enregistrement des produits
- 2.8. Provision pour garantie

3. Notes sur le bilan

- 3.1. Immobilisations incorporelles
- 3.2. Immobilisations corporelles
- 3.3. Immobilisations financières
- 3.4. Variation des amortissements
- 3.5. Valeurs mobilières de placement
- 3.6. Variation des provisions
- 3.7. Stocks
- 3.8. Créances clients
- 3.9. Autres créances
- 3.10. Charges constatées d'avance
- 3.11. Capitaux propres
- 3.12. Bons de souscription d'Actions et bons de Créateurs d'entreprise
- 3.13. Emprunts et dettes financières
- 3.14. Dettes fiscales et sociales
- 3.15. Produits constatés d'avance

4. Autres informations

- 4.1. Tableau des flux de trésorerie
- 4.2. Charge d'impôt
- 4.3. Détail des charges exceptionnelles
- 4.4. Ventilation de la production vendue par zone géographique
- 4.5. Engagements en matière de crédit bail et de location longue durée
- 4.6. Engagements en matière de retraite
- 4.7. Engagements hors bilan
- 4.8. Liste des filiales et participations
- 4.9. Effectif moyen employé durant l'exercice
- 4.10. Droit individuel à la formation
- 4.11. Evénements postérieurs
- 4.12. Rémunérations des dirigeants

Note préalable

Les comptes au 31 mars 2008 ont été arrêtés par le conseil d'administration.

1. Faits marquants de l'exercice

Le 1^{er} juillet 2007, la société a racheté 100% du capital de la société Antennessa. Cette société a fait l'objet d'une fusion-absorption simplifiée par SATIMO, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2007, approuvée par une AGM réunie le 28 septembre 2007 été fusionnée.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Permanence des méthodes
- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Cependant, pour l'intégration des comptabilités des établissements autonomes situés en dehors de la zone euro, la méthode du cours de clôture est retenue.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

2.1. Conversion des établissements autonomes

Les comptabilités des établissements autonomes (Italie, Hong Kong, Suède, USA et Japon) sont intégrées à la comptabilité de l'établissement français pour la présentation des comptes annuels.

Pour les comptabilités des établissements situés hors de la zone Euro (USA, Hong Kong, Suède et Japon), il convient de les convertir en euro avant leur intégration.

Par dérogation aux règles générales (cours historique) et afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, la méthode du cours de clôture est utilisée. Cette méthode consiste, en fonction, de la nature des postes comptables convertis à utiliser les cours de clôture, les cours moyens ou les cours historiques :

- Les comptes de bilan (à l'exception des comptes de liaison) sont convertis au cours de clôture.
- Les comptes de résultat sont convertis au cours moyen.
- Les comptes de liaison correspondant aux investissements et aux résultats successifs sont convertis au cours historique.

Les comptes de liaison « commerciaux » sont convertis au cours de clôture.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont inscrits en capitaux propres dans une subdivision du poste report à nouveau, les écarts de conversion débiteurs venant ainsi en diminution du bénéfice distribuable.

2.2. Immobilisations corporelles

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires de transport et d'installation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations :

Agencements et installations	5 à 10 ans
Matériels et outillages	3 à 7 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 à 10 ans

Depuis le 1er avril 2005, la société applique de façon prospective le règlement 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et le règlement 2004-6 relatif à la définition des actifs. Une revue détaillée des actifs de la société au 1er avril 2005, notamment des valeurs d'usage des actifs, a montré que l'application de ces nouveaux règlements n'avait pas d'impact sur les comptes de la société.

2.3. Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement :

Les frais de développement sont immobilisés lorsqu'ils concernent des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de succès. Ils sont valorisés au coût historique des matières utilisées et de la main d'œuvres affectées à leur réalisation

L'amortissement des frais de développement est calculé selon le mode linéaire sur 3 ans à compter de l'exercice suivant l'activation des coûts. Cette durée est représentative de la durée d'utilisation de ces actifs.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge

Les logiciels, brevets et licences sont comptabilisés au coût d'acquisition. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans en mode linéaire.

Fonds de commerce :

La valeur figurant au bilan provient du mali technique dégagé lors de la fusion absorption de la société ANTENNESSA par SATIMO approuvée par votre assemblée générale du 28 septembre 2007.

Le montant du mali résulte de la différence entre le prix d'achat des titres et la situation nette de la société. Des tests seront effectués régulièrement afin de s'assurer qu'il n'existe pas d'indices de perte de valeur et qu'une provision est nécessaire.

2.4. Stocks

Les stocks de matières et composants et les stocks de produits intermédiaires et finis sont valorisés à leur coût historique (coût d'acquisition ou coût de production).

Une provision est constituée si la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à ce coût historique.

2.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée si cette valeur est supérieure à la valeur de réalisation probable à la clôture de l'exercice.

2.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres

non cotés. Conformément au principe de prudence, les plus values latentes ne sont pas comptabilisées en compte de résultat. Les mouvements sont comptabilisés par application de la méthode FIFO.

2.7. Enregistrement des produits

- **Vente de produits et vente d'études :**

Le chiffre d'affaires est pris en compte au fur et à mesure de l'avancement des travaux (méthode à l'avancement).

Des produits à recevoir (travaux non facturés) ou des produits constatés d'avance sont enregistrés sur la base du chiffre d'affaires total estimé et du degré d'avancement constaté par affaire (prix de revient total réalisé à la clôture de l'exercice par rapport au prix de revient total prévisionnel à la fin du contrat) pour constater l'écart entre la facturation et le chiffre d'affaires calculé à l'avancement.

Dans le cas où une perte à terminaison est envisagée, cette perte est constatée par la voie d'une provision pour risques sous déduction de la perte à l'avancement déjà constatée.

- **Maintenance**

Les contrats de maintenance sont facturés à date anniversaire et une fois par an en général. Le produit pris en compte dans le résultat est le prorata temporis de la valeur du contrat. Des produits constatés d'avance sont enregistrés pour la part non échue de ces contrats.

2.8. Provision pour garantie

Les charges de garanties sont isolées analytiquement au cours de chaque exercice. Elles incluent les temps passés et les matériels qui ont été utilisés pour les besoins de la garantie. Le montant de la provision est déterminé en appliquant au chiffre d'affaires de l'exercice le même pourcentage que celui constaté en rapportant les dépenses de garantie de l'exercice au chiffre d'affaires de l'exercice précédent.

3. Notes sur le bilan

Les chiffres sont exprimés en euros, sauf indication contraire

3.1. Immobilisations incorporelles

	Valeur brute 31/03/2007	Acquisitions	Valeur brute 31/03/2008	Amortissements Au 31/03/2008	Valeur nette 31/03/2008
Frais de développement	4 138 671	2 549 092	6 687 763	2 968 828	3 718 935
Autres immobilisations incorporelles	613 084	3 660 496	4 273 580	605 582	3 667 998
TOTAL	4 751 755	6 209 588	10 961 343	3 574 410	7 386 933

Les autres immobilisations incorporelles sont composées de brevets et droits similaires en France et en Italie, et du mali d'acquisition de la société Antennessa pour un montant de 3 458 543 €.

3.2. Immobilisations corporelles

	Valeur brute 31/03/2007	Acquisitions	Cessions	Valeur brute 31/03/2008	Amortissements Au 31/03/2008	Valeur nette 31/03/2008
Matériel industriel	1 230 530	327 780		1 558 310	1 014 722	543 588
Agencements	116 414	7 014		123 428	24 234	99 194
Mobilier et divers	341 691	171 344	4 320	508 715	330 298	178 417
TOTAL	1 688 635	506 138	4 320	2 190 453	1 369 254	821 199

3.3. Immobilisations financières

Immobilisations financières	31/03/2007	Augmentation	30/09/2007
Titres de participation	30 490		30 490
Autres immobilisations financières	126 979	35 950	162 929
TOTAL	157 469	35 950	193 419

Les titres de participation sont constitués de 10% du capital de la société Metraware SARL acquis le 8 juin 2001. Cette société étant bénéficiaire, ces titres n'ont pas lieu d'être provisionnés.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie.

3.4. Variation des amortissements

	31/03/2007	Dotations	Autres variations(*)	Diminution	31/03/2008
Frais de recherche et développement	1 802 767	1 092 218	73 843		2 968 828
Autres immobilisations incorporelles	431 716	61 155	112 712		605 582
Immobilisations incorporelles	2 234 483	1 153 373	186 555		3 574 410
Matériel industriel	745 977	173 986	119 917	25 160	1 014 722
Agencements	8 698	12 540	2 996		24 234
Mobilier et divers	197 959	59 487	72 852		330 298
Immobilisations corporelles	952 635	246 013	195 765		1 369 254
TOTAL	3 187 118	1 399 386	382 320	25 160	4 943 664

(*) proviennent de la fusion avec Antennessa

3.5. Valeurs mobilières de placement

Au 31 mars 2008, le portefeuille des VMP se composait comme suit :

VMP CEPME 28 186 €

Au 31 mars 2008, la valeur liquidative fait ressortir une plus value latente de 12 228 €

3.6. Variation des provisions

Provisions	31/03/2007	Dotations	Autres variations(*)	Reprises sur prov non utilisées au cours de l'exercice	31/03/2008
Provisions pour dépréciation des stocks	51 572	533			52 105
Provisions pour créances douteuses	314 718			77 500	237 217
Provision pour garantie	188 316	80 884		33 798	235 401
Provision pour charges	89 000			89 000	
Provision Antennessa			7 722	7 722	
TOTAL	643 606	81 417	7 722	208 020	524 723

3.7. Stocks

Le montant total de stocks s'élève à 2 540 953 € ;

Il se décompose en :

- matière premières, approvisionnements pour 1 806 875 €, provisionnés à hauteur de 52 105 €
- produits intermédiaires et finis pour 734 078 €

3.8 Créances clients

Le solde clients au 31 mars 2008 se décompose de la façon suivante :

- Créances Clients et créances douteuses : 6 606 324 €
- Clients, produits à recevoir : 9 888 754 €

3.9. Autres créances

	31/03/2007	31/03/2008
Personnel avances et acomptes	48 782 €	19 111 €
Etat- crédit d'impôt recherche	404 168 €	1 606 430 €
TVA déductible	488 922 €	223 986 €
Crédit de TVA à reporter	382 566 €	321 362 €
TVA sur factures non parvenues	60 373 €	25 500 €
Créditeurs divers	-761 €	326 406 €
Total	1 384 050 €	2 522 795 €

La créance d'impôt résultant du crédit d'impôt recherche s'élève à 1 088 954 € (il s'agit du crédit d'impôt calculé au titre de l'année civile 2007). Cette créance sera utilisée en paiement des acomptes d'impôt sur les bénéfices dès l'exercice 2007/2008.

L'ensemble des autres créances à une échéance à moins d'un an.

3.10. Charges constatées d'avance

Ce poste présente un solde de 138 939 €

Les charges constatées d'avance sont constituées de

Maintenance Metraware	19 364 €
Echéances de location de matériel	60 878 €
Divers	58 697 €

3.11. Capitaux propres

	Solde au 31/03/2007	Affectation du résultat 2006/2007 et dividendes versés	Résultat de l'exercice 2007/2008	Variation Ecart de change	Augmentation de capital lors de l'exercice d'options et versement de dividendes imputés sur ran	Solde au 31/03/2007
Capital social	535 466				4 910	540 376
Prime d'émission	10 531 391				-189 889	10 341 502
Réserve légale	217 969					217 969
Autres réserves	191 510					191 510
Report à nouveau	2 001 061	2 037 462		46 907		3 846 861
Résultat 2007	2 847 492	-2 847 492	2 660 037			2 660 037
TOTAL	16 324 888	0	2 660 037	46 907	-184 9790	17 798 254
Dividendes		810 030				

L'écart de change inclus dans la ligne "Report à nouveau" résulte de l'utilisation de la méthode de clôture pour la conversion des comptes des établissements hors zone euro. Il s'établit au 31 mars 2008 à 446 308 €

Le cours moyen utilisé ressort à 1USD = 0.70726€ et 1 HKD=0,09069€. Il résulte de la moyenne arithmétique des cours moyens mensuels observés durant l'exercice.

Le cours de clôture utilisé ressort à 1 USD = 0,6333 € et 1 HKD=0,08153€.

Au 31 mars 2008, le capital social se compose de 2 701 878 actions d'une valeur nominale de 0.2 €.

L'augmentation de capital résulte de l'exercice de 24 550 BSA se traduisant par la création de 24 550 actions nouvelles de 0.20 euros de nominal et d'une prime d'émission totale de 88 134.5 euros.

Le prix de souscription de 8 000 BSA (bons de souscription d'action), soit 18 560 €, a été imputé sur la prime d'émission.

Bons de souscription d'Actions et bons de Créateurs d'entreprise

L'assemblée générale des actionnaires du 17 juin 2003 a autorisé l'émission des bons suivants : BCE, et BSA5.

Le recensement des titres donnant accès au capital existants au 31 mars 2008 peut se présenter comme suit :

	BSA 5	BSA	OPTIONS
Date de l'assemblée générale	17-juin-03	31-oct-06	16 juin 05
Date du conseil d'administration		26 fév 2007	26 fév 07
Nombre de titres émis	79250	8000	100 375
Nombre de bénéficiaires	2	1	14
Prix d'exercice	3,79 €	23,20	23,14
Date limite d'exercice	16-juin-08	26 fév 2017	26 fév 2012
Nombre de titre en circulation au 31/03/2007	24 550	0	100 375
Nombre de titres exercés sur la période	24 550	8 000	
Nombre de titre en circulation au 31/03/2008	0	8 000	100 375

3.12. Emprunts et dettes financières

Le poste « emprunts auprès des établissements de crédit » intègre, d'une part le financement de l'acquisition d'ANTENNESSA pour un montant à l'origine de 3 millions €, et d'autre part un montant au 31 mars 2008 de 49 664 € résultant de la reprise d'emprunts souscrits à l'origine par ANTENNESSA..

L'échéancier de la dette au 31 mars 2008, se décompose de la façon suivante :

Échéance	<1an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts établissements de crédit	591 184	2 051 473	
Emprunts et dettes financières diverses	820 030	300 000	
TOTAL	1 411 214	2 351 473	

Les autres dettes financières sont constituées à hauteur de 50 000 € d'une aide Anvar, d'une aide OSEO de 300 000 €, des dividendes à payer pour 810 030€ et pour le solde, des intérêts courus.

Aide OSEO ANVAR

SATIMO a obtenu en juin 2007, un accord d'OSEO ANVAR relatif à une aide remboursable destiné au financement de nouveaux systèmes de contrôle non invasif.

L'enveloppe totale porte sur un montant de 650 K€ dont 300 K€ ont été perçus en juillet 2007. Le solde sera versé en fonction de rapports d'avancement du projet mais en tout état de cause, au plus tard le 31 mars 2009.

Le remboursement de cette dette est conditionné au succès du projet. Toutefois, nonobstant l'échec technique ou commercial, total ou partiel, du projet, SATIMO devra au minimum rembourser la somme de 130 K€ dont 100K€ au plus tard le 31 mars 2010 et 30 K€ au plus tard le 30 mars 2011. »

3.13 Dettes fiscales et sociales

	31/03/2008	31/03/2007
Sécurité sociale	109 062 €	61 722 €
Assedic	15 585 €	8 462 €
Organismes divers	226 604€	147 716 €
Personnel charges à payer	347 373 €	165 764 €
Charges sociales sur congés payés	146 305 €	68 289 €
Charges sociales sur 13 ^{ème} mois	20 168 €	15 157 €
Etat Impôt sur les bénéfiques	374 249 €	68 065 €
Taxe sur le CA à déclarer	3 410 €	222 114 €
TVA collectée	92 676 €	330 960 €
Etat – charges à payer	138 043 €	67 141 €
	1 473 475 €	1 155 388 €

Les dettes fiscales et sociales ont toutes une échéance à moins d'un an.

3.14. Produits constatés d'avance

Il s'agit de travaux facturés d'avance : 365 836

4. Autres informations

4.1. Tableau des flux de trésorerie

Rectification : La note ci-dessous reprend la présentation des tableaux de flux de trésorerie relatif aux trois dernières clôtures annuelles où figuraient des erreurs de présentation qui ne remettent aucunement en cause les montants totaux de trésorerie à l'ouverture et à la clôture de chaque exercice tels qu'inscrits aux bilans de la société , ni la variation de trésorerie générée sur l'exercice.

Les deux modifications portent chaque année sur :

- La ligne « flux nets de trésorerie liés à l'activité » dont le total correspondait par erreur à la ligne « Variation du BFR »
- L'affectation en opérations liés au financement des augmentations de capital résultant d'émissions d'actions en numéraire et de l'exercice de BCE et/ou BSA.

De plus, la trésorerie de clôture au 31 mars 2006 telle que figurant dans l'annexe certifiée était erronée. Le montant total corrigé tel que figurant au bilan s'élève à 6 990 899 € au lieu de 7 781 476 €. Enfin, une ligne faisant apparaître distinctement la variation de trésorerie de chaque période a été insérée.

	2007/2008 12 mois	2006/2007 12 mois	2005/2006 12 mois	2004/2005 12 mois
Opérations d'exploitation				
Résultat net de la société	2 660 037	2 847 492	2 015 582	1 268 719
Amortissements et provisions nettes de reprises	1 341 875	857 581	1 234 678	675 613
Variation des subventions d'investissement	227 116	38 185	- 24 890	- 9 252
Capacité d'autofinancement	4 229 028	3 742 258	3 225 370	1 935 080
Variation des stocks	-508 977	- 1 029 528	- 370 718	
Variation des clients et autres créances	-7 076 657	- 3 344 486	- 4 875 729	- 1 271 678
Variation des fournisseurs et autres dettes	485 755	818 854	1 734 032	1 064 123
Variation du BFR	-7 099 879	- 3 555 160	- 3 512 415	- 207 555
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	-2 870 851	187 098	- 287 045	1 727 525
Opérations d'investissement				
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(*)-6 209 588	- 1 538 435	- 1 120 628	- 806 837
Acquisition d'immobilisations corporelles	-506 138	- 364 003	- 174 552	- 178 876
Augmentation des immobilisations financières	-35 950	- 83 672	- 8 047	- 13 629
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-6 751 676	- 1 986 111	- 1 303 227	- 999 342
Opérations de financement				
Augmentation de capital	184 979	581 951	8 338 501	
Souscription d'emprunts	3 000 000			
Distribution de dividendes	- 810 030	- 667 119	- 381 425	- 228 855
Remboursement des emprunts et comptes courants d'actionnaires	- 494 373	- 67 597	- 240 872	- 435 004
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	1 880 576	- 152 765	7 716 204	- 663 859
Incidence de variation du cours des devises	+44 437	- 297 072	- 126 923	- 35 723
TRESORERIE A L'OUVERTURE	4 742 049	6 990 899	991 890	963 289
TRESORERIE A LA CLOTURE	-2 955 465	4 742 049	6 990 899	991 890

- Dont 3 458 543 € de mali technique provenant de la fusion de la société ANTENNESSA

4.2. Charge d'impôt

Un produit d'impôt de 880 854 € a été enregistrée au 31 mars 2008.

Ce produit est constitué du crédit d'impôt recherche diminué de la charge d'impôt constatée dans les établissements étrangers. En ce qui concerne la France, SATIMO bénéficie des déficits reportables existants chez ANTENNESSA. Ce déficit reportable s'élevait à 1 993 255€ avant imputation de 1 223 420€ au titre du présent exercice.

4.3. Détail des charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent au 31 mars à 13 604 euros. Ces charges sont constituées pour 6 600 euros d'une indemnité transactionnelle versée à un salarié qui a quitté la société, et pour le reste une reconstitution d'avance remboursable pour un dossier de recherche.

4.4. Ventilation de la production vendue par zone géographique

La production vendue pendant l'exercice se répartit comme suit :

	2007/2008	2006/2007
France	5 079 536	1 626 983
Europe	2 991 380	5 204 680
Asie	10 047 965	7 998 924
USA	2 377 039	2 191 329
TOTAL	20 495 920	17 021 916

4.5. Engagements en matière de crédit bail et de location longue durée

Le montant total des redevances restant à payer sur les contrats de crédit bail et de location longue durée s'élève à 304 493.77 €.

Détails des crédits baux :

Désignation des biens	Valeur brute des biens	Redevances de l'exercice	Redevances cumulées	Dotation aux amortissements correspondants	Amortissements cumulés	Redevances restant dues
Poste de communication 1	69 273.75	15 220.80	49 467.60	13 854.75	51 955.32	26 636.40
Poste de communication 2	26 946.00	9 429.00	25 929.75	5 389.20	16 167.60	2 357.25
Analyseur de spectre	146 099.40	50 946.36	114 629.31	29 219.88	65 744.73	38 207.77
Logiciel premium Solidworks	31 014.96	15 507.48	18 092.06	20 676.64	12 061.36	12 922.90
CS location central tel	120 511.20	24 102.24	96 408.96	24 102.24	96 408.96	24 102.24
NP lease copieur Minolta	46 305.00	8 820.00	13 230.00	8 820.00	13 230.00	33 075.00
Oscilloscope/analyseur de spectre	191 099.40	38 219.88	38 219.88	38 219.88	38 219.88	152 879.52
Orange standard Brest	6 211.80	1 242.36	3 209.43	1 242.36	3 105.90	3 002.37
Theris sauvegarde Brest	10 080.00	2 520.00	7 980.00	2 520.20	7 770.00	2 100.00
Theris firewall Brest	8 640.00	2 160.00	6 840.00	2 160.00	6 660.00	1 800.00
Leasing bail Konica Brest	9 260.40	1 852.08	1 852.08	1 708.38	1 708.38	7 408.32

4.6. Engagements en matière de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires, aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'engagement de la société à ce titre au 31 mars 2008 n'est pas significatif compte tenu de l'âge des salariés et par conséquent n'a pas été provisionné dans les comptes de la société.

4.7. Engagements hors bilan

- La société a donné des cautions de garantie de restitution d'acompte pour un montant de 176 390 euros.
- Le total des mensualités de crédits baux non échues s'élèvent à 304 493.77 €.
- Il existe un nantissement de fonds de commerce pour 3,6 M€ accordé au CIC en garantie d'un emprunt bancaire.
- Des emprunts souscrits à l'origine par ANTENESSA pour financer des acquisitions de matériels ont été garantis par des nantissements sur ces biens accordés aux banques.

4.8. Liste des filiales et participations

La société détient 10 % du capital de la S.A.R.L Metraware Quartier Cime des Vières 84240 Cabrières d'Aigues SIREN : 419238589

Nom de la participation	Capital	Réserves et report à nouveau	% du capital détenu	Valeur comptable des titres	Prêts et avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Ca HI Dernier exercice	Résultat	Dividendes encaissés	Caution (avals donnés) par Satim
METRAWARE	75 000 €	592 642 €	10 %	32 017 €	0	1 010 834 €	193 341 €	2 000€	0

4.9. Effectif moyen employé durant l'exercice

L'effectif moyen de l'entreprise est ainsi présenté

	France	USA	Italie	Hong Kong	Suède	Japon	TOTAL
Cadres	55	4	6	9	2	4	80
employés	29	2	4				35
TOTAL	84	6	10	9	2	4	115

4.10. Droit individuel à la formation

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 à L933-6 du code du travail, ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 120 heures).

Les heures de formation ouvertes au titre de l'exercice 2007-2008 a été de 3 493 heures.

4.11. Evènements postérieurs

Depuis la clôture de l'exercice fiscal, la société a pris une participation majoritaire (63 %) dans la société ORBIT/FR, société de droit américain coté au Nasdaq. Cette acquisition d'un montant de 17,2 millions de dollars a été financée pour partie par une augmentation de capital de 15 millions d'euros, et par un crédit moyen terme de 6,5 millions d'euros.

Depuis cette date les équipes SATIMO et ORBIT/FR travaillent à mettre en œuvre les synergies identifiées tant au niveau opérationnel qu'au niveau commercial. Les premiers retours peuvent être qualifiés de très encourageants.

4.12. Rémunération des dirigeants.

Au cours de l'exercice, la rémunération brute du Président s'est élevée à 132 877 euros.

SOCIETE D'APPLICATIONS TECHNOLOGIQUES DE L'IMAGERIE MICRO-ONDE

SATIMO

Société Anonyme au capital de 691 041 Euros

17, avenue de Norvège
91140 – VILLEBON SUR YVETTE

RCS EVRY 340 342 153

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008



**COMPAGNIE EUROPÉENNE DE RÉVISION ET D'AUDIT
C.E.R.A.**

120, rue de Javel
75015 – PARIS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



COMPAGNIE EUROPÉENNE DE RÉVISION ET D'AUDIT
C.E.R.A.
120, rue de Javel
75015 - PARIS

SATIMO S.A.

Siège social : 17, avenue de Norvège – 91140 VILLEBON SUR YVETTE
Capital Social : 691 041 €

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 mars 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L 225-38 du Code de commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec M. Gianni BARONE, administrateur de votre société

Nature et objet : Votre société rémunère M. Gianni BARONE au titre de sa fonction de responsable de l'établissement italien.

Modalités : Les rémunérations octroyées à M. Gianni BARONE se sont élevées à 132 000 €.

2. Avec M. Philippe GARREAU, actionnaire, président du conseil d'administration et directeur général

Nature et objet : Votre société rémunère M. Philippe GARREAU au titre de son contrat de travail.

Modalités : La rémunération de M. Philippe GARREAU s'est élevée à 132 877 €.

3. Avec M. Pascal GIGON, administrateur de votre société

Nature et objet : Votre société rémunère M. Pascal GIGON au titre de sa fonction de directeur administratif et financier.

Modalités : La société GFC dont M. Pascal GIGON est actionnaire, a facturé votre société d'un montant de 154 182 € hors taxes au cours de l'exercice au titre de ses prestations.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris, le 25 août 2008

Le Commissaire aux Comptes


C.E.R.A.
Daniel BUCHOUX